



Dépot de garantie non rendu

Par **Marie84**, le **04/02/2015** à **18:11**

Bonjour,

J'ai réalisé un état des lieux de sortie qui indiquait un bon état général de l'appartement. L'agence m'avait indiqué qu'il était fort probable que je récupère ma caution dans son intégralité.

Plus de deux mois, après l'état des lieux de sortie, j'ai relancé l'agence par mail deux fois afin qu'il m'indique la date à laquelle j'allais récupérer mon dépôt de garantie. Je n'ai pas eu de réponse. J'ai réussi à les joindre par téléphone et on m'a indiqué qu'il y avait une mauvaise provision de charge depuis plusieurs années et que le propriétaire bloquait les cautions pour rembourser sa facture de charge.

Je sais qu'ils sont en droit de réajuster les frais liés aux charges mais le délai de deux mois est dépassé et je n'ai pas de vision sur une date à laquelle il me rendrait la caution.

Que me conseillez-vous?

Dois-je leur envoyer un recommandé leur demandant de me rendre ma caution sachant que l'agence n'en tiendra pas compte?

Autre question : j'ai lu que si la caution n'était pas rendue dans les temps, le propriétaire s'exposait à payer des intérêts de retard.

Si on me reverse une partie de la caution, est-il possible de demander une majoration de cette somme?

Merci de votre aide.